



## Section académique de POITIERS

### DECLARATION CAPA AVANCEMENT D'ECHELON DU 23 JANVIER 2015

Les circonstances de l'installation de cette commission sont à bien des égards exceptionnelles. Nous venons d'assister et avons participé à une formidable levée citoyenne en défense des principes démocratiques et républicains fondamentaux.

Elever le pays, prendre la mesure des demandes exprimées de manières diverses mais affirmées avec force, c'est le défi lancé aux responsables politiques et, en premier lieu, au pouvoir. La place et le rôle des personnels du service public de l'éducation nationale sont essentiels. Il faut leur donner tous les outils et les moyens nécessaires pour que chaque élève puisse se construire en tant que futur citoyen, pensant, libre et reconnu comme tel. Les CPE ont à ce titre un rôle majeur à jouer aussi bien dans le travail avec les instances démocratiques des établissements dans lesquelles les élèves s'engagent que dans le quotidien de l'établissement, lieu de vie et de socialisation. Passée l'émotion, le premier acte que constituent les rencontres de la ministre, notamment avec les organisations syndicales, doit se prolonger. Faire vivre, rénover, développer la démocratie sociale, notamment dans notre secteur, constitue un élément de réponse et d'action auquel on ne saurait se dérober.

Cette CAPA est aussi installée dans un contexte où les dossiers d'actualité sont lourds de conséquences pour notre métier, la vie professionnelle de nos collègues et l'avenir du service public de l'éducation nationale. A l'issue du renouvellement des instances lors des élections de décembre dernier, le SNES-FSU reste majoritaire dans le second degré et chez les CPE. Il connaît cependant une érosion de ses voix au profit principalement d'organisations minoritaires qui ont exploité la dégradation générale du climat sociétal pour agiter des peurs.

Les taux de participation restent bien inférieurs à ceux d'avant 2008. Nous le regrettons et demandons que le dispositif soit repensé dans son entier pour remettre en place les conditions d'un vote massif et redonner toute son ampleur à la démocratie sociale. Un autre facteur de la faible motivation des personnels pour participer à ce vote n'est sans doute pas étranger au contexte plus global de crise politique, économique et sociale, d'absence de perspective qui, conduit les citoyens à moins participer aux élections en général. Ainsi, dans notre secteur, l'absence de progrès concrets et tangibles depuis 2012 sur nombre de dossiers sont emblématiques pour les CPE : la question de l'actualisation des missions dissociée par le ministère de celle des conditions d'exercice et du temps de travail, la question de la revalorisation, notamment salariale. Débloquent ces dossiers, lever les freins, telle est notre demande. Le sacrifice demandé pour la résorption du déficit public est variable selon les personnels. Ainsi, les collègues ont pu lire dans le J.O. du 28 décembre que l'augmentation de la prime aux recteurs amenait celle-ci au niveau d'un an de salaire d'un CPE au 9<sup>ème</sup> échelon. Ils ont trouvé cela indécent.

Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, appelle les personnels à la grève le 3 février pour la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.

Les élus CPE du SNES-FSU, au niveau national comme académique, poursuivront leur action pour défendre un métier centré sur le suivi des élèves et leur vie scolaire, améliorer les conditions de travail des CPE, notamment en faisant respecter leurs obligations de service, mais aussi en obtenant des créations effectives de postes. Trop de CPE sont confrontés à des effectifs d'élèves incompatibles avec un exercice complet de leurs missions. Les besoins éducatifs ne sont pas pris en compte à la hauteur des enjeux et des objectifs affichés. 10 emplois supplémentaires de CPE ont été annoncés au Comité Technique Ministériel de décembre pour l'académie de Poitiers. Combien de postes seront réellement implantés ?

Concernant l'avancement d'échelon, à l'ordre du jour de cette CAPA, nous tenons à réaffirmer nos revendications. Les promotions constituent une attente forte pour les collègues puisqu'elles sont désormais les seules occasions de voir leur salaire augmenter. Si l'alignement du montant de l'indemnité forfaitaire des CPE sur l'ISOE en 2015 est une avancée, sa conséquence financière est dérisoire. Afin qu'aucun collègue potentiellement promouvable par l'utilisation des reliquats ne soit pénalisé, nous demandons que tous les reliquats soient bien utilisés lors de la présente CAPA. Nous revendiquons par ailleurs un avancement au meilleur rythme pour tous. De nombreux corps de fonctionnaires de catégorie A bénéficient d'une évolution de carrière à un rythme unique. Ce principe d'avancement ne fait pas débat ni ne remet en question l'engagement professionnel des agents concernés. Nous militons pour que soient déconnectés avancement et évaluation. La sanction financière n'améliore en rien la manière de servir. Le SNES-FSU revendique, pour les CPE, une double notation qui va de pair avec la création d'un corps d'inspection spécifique issu de la catégorie et une évaluation-conseil sans incidence sur la carrière. Nous demandons enfin un retour au début de carrière à l'échelon 3. Débuter à l'échelon 1, c'est 1200 euros net pour un recrutement au niveau master 2 !

Nous terminerons notre déclaration par quelques mots au sujet de la consultation sur l'enseignement moral et civique qui a débuté sans que des échanges collectifs ne soient envisagés. Si les objectifs sont partagés, rien n'est dit sur les modalités de mise en œuvre ni sur le rôle des différents intervenants. Les CPE, très concernés, s'inquiètent d'un tel flou et s'interrogent sur cette consultation qui risque de ne survoler que quelques aspects de la question, ce qui est vraiment dommage au regard de l'actualité.